

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1535

27 juillet 2010

SOMMAIRE

Actea S.A.	73643	Prodefa S.A.	73650
Addenda S.A.	73634	Proma S.A.	73650
AEI Turkey S.à r.l.	73680	Q.A.T. II Investments S.A.	73650
Associação Amigos Cabo Verdiana	73653	Quee S.à r.l.	73651
Belt Finance S.à r.l.	73680	Restaulux S.à r.l.	73651
BIBusiness S.à r.l.	73663	Restaulux S.à r.l. et Cie S.e.c.s.	73651
Gamax Management AG	73634	Rich Investments S.à r.l.	73652
Gevolux	73675	SAF-Holland S.A.	73652
Gulbrand Holding S.à r.l.	73680	Santa Clara S.A.	73652
KLC Holdings VII S.A.	73675	Sauna Club Finlandia S.A.	73653
Le 42 Immo Sàrl	73635	SGS Accounts Office Sàrl	73653
Logistics XXI S.à r.l.	73635	Sigma Tau America S.A.	73655
Lux GSCP 6 / GSOP Debt S.à r.l.	73666	SK Participation S.à r.l.	73647
Manly S.A.	73635	Société de Projets Internationaux Engi- neering, Communication and Environ- ment S.A.	73655
Materis Luxembourg S.à r.l.	73643	Société Electrique de l'Our	73652
Materis Securitization, S.à r.l.	73647	Softinvest S.A.	73655
Méditerranée Properties S.A.	73643	Stam Rei III	73650
Mekkafood Holding S.à r.l.	73648	Star Import-Export Sàrl	73634
Melchior Specialised Funds	73643	Summit Partners FMT S. à r.l.	73655
Memba S.à r.l.	73648	Summit Partners FMT S. à r.l.	73665
Mouthuy S.à r.l.	73648	Suxeskey S.A.	73656
Musical Instruments Luxembourg S.A.	73647	Swiss Life Insurance Solutions S.A.	73675
Myra S.à r.l.	73649	Ternium S.A.	73663
Myra S.à r.l.	73648	Triofalux S.à r.l.	73662
Napoleon Properties S.A.	73649	Uluru	73651
Oriflame Cosmetics S.A.	73656	Uniscan S.A.	73656
Peninsula International (Lux) Limited S. à r.l.	73649	Viking Capital S.A.	73665
Proarc	73650		

Star Import-Export Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 12, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 49.034.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 14 juin 2010

Première résolution:

Il résulte des cessions de parts que Plaza Trust, avec siège social à L-1128 Luxembourg 28-30, Val St André RCSL B 46.985, détient 100 % des parts sociales (100 parts) de la société STAR IMPORT-EXPORT S.à r.l. RCSL B 49.034.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale extraordinaire décide de révoquer comme gérant unique Monsieur Szatmari Stefan et de nommer Monsieur Karger Marco, demeurant à D-36039 Fulda, 1, Königsbergerstrasse, né le 12 juillet 1975 à Fulda (D) comme nouveau gérant unique de la société.

Esch/Alzette, le 3 juin 2010.

Pour copie conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010068824/18.

(100083097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Addenda S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 66.947.

—
Le Contrat de Domiciliation, conclu en date du 5 septembre 2001, entre la Société Anonyme ADDENDA S.A., précédemment avec Siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été résilié avec effet au 16 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010070577/14.

(100083082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Gamax Management AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.494.

—
En date du 11 mai 2010 l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

1. de réélire: M. Furio PIETRIBIASI

M. Peter FISCHER

M. Paul GUILLAUME

M. Fabio MORVILLI

M. Frédéric WAGNER

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

3. de réélire: Ernst & Young, Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 Munsbach

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Pour GAMAX MANAGEMENT AG

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010070680/22.

(100083094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Le 42 Immo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 137.158.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010070741/10.

(100083031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Logistics XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 98.018.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

LOGISTICS XXI S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010070746/15.

(100082858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Manly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 153.777.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the ninth day of June.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Saphir Capital Partners S.A., a "Société Anonyme", having its registered office at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg B 150.152,

here represented by Ms Elsa BOURGOIS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 June 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of "Manly S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or parent companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32.000.- EUR) represented by THREE HUNDRED TWENTY (320) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at two million five hundred thousand EURO (2,500,000. EUR) to be divided into twenty five thousand (25,000) shares with a par value of one hundred EURO (100.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of the Articles, increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify act relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10%) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been uninformed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by video conference or by telecommunication means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of the month of June at 2.30 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) The first business year shall begin on the date of Incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2010.

2) The first annual general meeting shall be held in the year 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe to the three hundred and twenty (320) shares.

All the shares have been paid up to the extent of twenty-five percent (25%) by payment in cash, so that the amount of EIGHT THOUSAND EURO (8.000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Mr Patrick HANSEN, employee, born in Luxembourg, on 26 October 1972, residing at L-6931 Mensdorf, 5, rue Wangert;

b) Mr John Grégory PENNING, employee, born in Luxembourg, on 17 August 1972, residing at L-8131 Bridel, 53, rue des Genêts.

c) Mr Daniel SCHNEIDER, employee, born in Luxembourg, on September 15th 1964, residing 40, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

3.- Has been appointed statutory auditor: BDO TAX & ACCOUNTING, "société anonyme" having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulles, R.C.S. Luxembourg B 147.571.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

5.- The registered office of the company is established in L-1724 Luxembourg, 9b, Boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le neuf juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Saphir Capital Partners S.A., une "Société Anonyme", ayant son siège social au L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg B 150.152,

ici représentée par Madame Elsa BOURGOIS, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 juin 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Manly S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielle qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) représenté par TROIS CENT VINGT (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cent mille EUROS (2.500.000.- EUR) qui sera représenté par vingt cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration

est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de l'assemblée du 14 avril 2010, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que d'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire les trois cent vingt (320) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de HUIT MILLE EURO (8.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois(3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Patrick HANSEN, employé privé, né à Luxembourg le 26 octobre 1972, demeurant à 5, rue Wangert, L-6931 Mensdorf;

b) Monsieur John Grégory PENNING, employé privé, né à Luxembourg, le 17 août 1972, demeurant L-8131 Bridel, 53, rue des Genêts;

c) Monsieur Daniel SCHNEIDER, employé privé, né à Luxembourg, le 15 septembre 1964, demeurant 40, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

BDO TAX & ACCOUNTING, "société anonyme" ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulles, R.C.S. Luxembourg B 147.571.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BOURGOIS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2010. Relation: LAC/2010/26059. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010077031/407.

(100089167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Méditerranée Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 131.112.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010070751/10.

(100083032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Materis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.397.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg concernant le siège social de l'associé unique Materis Parent S.à r.l. qui se trouve, depuis le 18 janvier 2010, au 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010070753/14.

(100082982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Melchior Specialised Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 136.253.

Le Rapport Annuel Révisé au 31.12.2009 et la distribution des dividendes relative à l'assemblée générale ordinaire du 12.04.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Katie AGNES / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Fondée de pouvoir

Référence de publication: 2010070754/13.

(100082865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Actea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.750.

STATUTS

L'an deux mille dix, le seize juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La Société Wesholding S.à r.l., ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, dûment représentée par son administrateur Monsieur Daniel GALHANO, lui-même ici représenté par Monsieur Raymond THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg en date du 11 juin 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «ACTEA S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaire ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Wesholding S.à r.l., préqualifiée,

Trente et un mille (31.000) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Daniel GALHANO, Expert-Comptable, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, Président du Conseil d'administration;
 - b) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur de société, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), résidant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté;

c) Mademoiselle Célia CERDEIRA, administrateur de société, née le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal), résidant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté;

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La Société Revisora S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2010. LAC/2010/27225. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010076780/192.

(100088508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Musical Instruments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4734 Pétange, 8, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 88.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 10.06.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Signature

Référence de publication: 2010070756/13.

(100082887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Materis Securitization, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.817.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg concernant le siège social de l'associé unique Materis Parent S.à r.l. qui se trouve, depuis le 18 janvier 2010, au 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010070759/15.

(100082994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

SK Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.454.

- Il est pris acte de la modification de l'adresse de Monsieur Gaston Jacques MURRAY Gérant, demeurant professionnellement au 11, rue du Théâtre, CH- 1820 Montreux, Canton de Vaud, Suisse.

Le 3 juin 2010.

Certifié sincère et conforme

SK PARTICIPATION Sarl

Signatures

Référence de publication: 2010070837/13.

(100082947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Mekkafood Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 108.209.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010070760/10.

(100082883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Memba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 76.178.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 14 mai 2010 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

Jacques-Louis CHEREAU demeurant au 13, Lilyville Road - Londres SW6 5DP Grande Bretagne	2.250 parts
Jean CHEREAU demeurant au 13, Lilyville Road - Londres SW6 5DP Grande Bretagne	2.250 parts
Louis CHEREAU demeurant au 13, Lilyville Road - Londres SW6 5DP Grande Bretagne	2.250 parts
Violette CHEREAU demeurant au 13, Lilyville Road - Londres SW6 5DP Grande Bretagne	2.250 parts
Total:	9.000 parts

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010070761/17.

(100082874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Mouthuy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 128.571.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010070770/10.

(100083063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Myra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.505.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 2 juin 2010.

En date du 2 juin 2010 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Eric Vanderkerken, en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Paul Lamberts, employé, né le 18 septembre 1965 à Tilburg, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants

- Paul Lamberts
- Barry Porter

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010070773/22.

(100082941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Myra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.505.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010070772/14.

(100082928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Napoleon Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.361.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

Signature

Référence de publication: 2010070779/12.

(100082907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Peninsula International (Lux) Limited S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.948.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Peninsula International (Lux) Limited S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010070785/15.

(100082859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Q.A.T. II Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 116.261.

EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 19 mai 2009 de renouveler le mandat d'administrateur de Luc Kindt avec effet au 1^{er} janvier 2009 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2010.

Pour la Société

YVES VAN SANTE / JOHAN DEJAGER

ADMINISTRATEUR / ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2010070793/15.

(100082978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Proarc, Société Anonyme.

Siège social: L-3240 Bettembourg, 68, rue Michel Hack.
R.C.S. Luxembourg B 119.075.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

Signature

Référence de publication: 2010070789/12.

(100082903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Prodefa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 10, rue Goell.
R.C.S. Luxembourg B 74.594.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

Signature

Référence de publication: 2010070790/12.

(100082911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Proma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 62.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Raymonde Gokke.

Référence de publication: 2010070791/10.

(100083013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Stam Rei III, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 135.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2010070852/13.

(100082969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Quee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 611.925,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.904.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

- Le siège social de European Office Income Venture, Société en commandite par actions, en sa qualité d'associée unique de la Société, a été transféré en date du 5 novembre 2008 et se trouve désormais au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pour Quee S.à r.l.
S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Un mandataire
Signatures

Référence de publication: 2010070794/21.

(100082996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Restaulux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010070796/10.

(100083009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Restaulux S.à r.l. et Cie S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 13, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 49.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010070797/10.

(100083011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Uluru, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 26.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 10.06.2010.
Fiduciaire S.à r.l.
CabexcO
Signature

Référence de publication: 2010070915/13.

(100082891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Rich Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 111.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Raymonde Gokke.

Référence de publication: 2010070803/10.

(100083025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

SEO, Société Electrique de l'Our, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 5.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR S.A.

Signature

Référence de publication: 2010070814/11.

(100082963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

SAF-Holland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.090.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010070823/11.

(100082863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Santa Clara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 109.130.

LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 3 juin 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

SANTA CLARA S.A., avec siège social à 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, dénoncé en date du 3 décembre 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Besch, juge, et liquidateur Maître Thierry Kauffman, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 juin 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2010.
Maître Thierry Kauffman
Le liquidateur

Référence de publication: 2010070829/22.

(100083007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Sauna Club Finlandia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 58, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 21.250.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010070832/10.

(100083066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

SGS Accounts Office Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 133.470.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010070834/10.

(100083034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Associação Amigos Cabo Verdiana, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg F 8.397.

STATUTS

Entre les soussignés:

- 1.- Monsieur Aldino PEREIRA MONTEIRO, demeurant à L-3820 Schifflange, 28, rue de Belair.
- 2.- Monsieur Tomas PEREIRA MONTEIRO, demeurant à L-3839 Schifflange, 7, rue de la Gare.
- 3.- Monsieur Otilio MOREIRA DA COSTA, demeurant à L-3855 Schifflange, 161, Cité Emile Mayrisch.

Lesquels soussignés ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Chapitre I^{er}. Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée "Associação Amigos Cabo Verdiana en abrégé "A.A.C.V. Asbl".

A.S.B.L.", association sans but lucratif.

Son siège social est établi à Schifflange.

Art. 2. L'Association, a pour objet l'aide scolaire ou autres aux enfants capverdien en difficulté et à leur famille, par tous les moyens légaux, ainsi que tout ce qui se rapporte de près ou de loin à son objet social ou qui le favorise.

A ces fins, l'association pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre II. Membres - Admissions - Démissions - Exclusions

Art. 4. L'association se compose de membres effectifs et de membres honoraires.

Art. 5. Le nombre des membres effectifs est limité à douze sans toutefois pouvoir être inférieur à trois.

Le nombre des membres honoraires est illimité.

Art. 6. La qualité de membre effectif et honoraire est conférée par le conseil d'administration qui statue à l'unanimité.

La démission et l'exclusion des associés sont régies par la loi.

Art. 7. Le montant de la cotisation minimum est fixé par l'assemblée générale.

Contre une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale.

Les membres paient une participation aux frais de chaque organisation.

La participation au coût des manifestations auxquelles les membres assistent sera déterminée d'avance par le conseil d'administration.

Ce montant est à payer anticipativement au prorata des membres présents.

Le paiement du coût fixé vaut acceptation de l'organisation, des frais et dépens.

Chapitre III. Administration

Art. 8. L'association est gérée par un conseil d'administration, désigné ci-après le conseil. Il sera composé de trois membres au moins et de onze membres au plus.

Art. 9. Le conseil désigne parmi les membres un président, un secrétaire et un trésorier pour une durée de trois ans. Le cumul de charges n'est pas autorisé. Les membres sortant sont rééligibles.

Art. 10. Le président convoque les assemblées générales et les réunions du conseil d'administration, en arrête l'ordre du jour. Il signe ensemble avec le secrétaire les procès-verbaux.

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le président du conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille dix.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration se réunit une fois par mois sur la convocation du président au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Art. 11. Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix sauf disposition contraire des statuts. Le conseil se réunit valablement lorsque la moitié de ses membres est présent.

Art. 12. Les droits, devoirs et responsabilités des membres du conseil sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi.

Art. 13. L'association est valablement engagée envers les tiers par les signatures conjointes de trois membres sous réserve d'une décision préalable du conseil. Le conseil pourra déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres pour la gestion journalière ou pour certains actes isolés, dans les limites qu'il déterminera.

Art. 14. Le trésorier tiendra une comptabilité régulière. Les comptes sont soumis à l'assemblée générale pour approbation, après avoir été contrôlés par deux réviseurs de caisses désignés par la précédente assemblée générale.

Chapitre IV. Assemblée générale

Art. 15. Chaque année, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures se tient l'assemblée générale. Dans cette assemblée les présidents, secrétaire et trésorier présentent le rapport sur la situation de l'association et de sa gestion.

Art. 16. Le droit de vote à l'assemblée générale est réservé aux seuls membres effectifs.

Art. 17. Les convocations aux assemblées générales se font par simple lettre huit jours au moins avant la date de l'assemblée générale.

Art. 18. Toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents, sauf les exceptions prévues par la loi. En cas de parité des voix, la proposition est rejetée.

A la demande d'un tiers de l'assemblée les votes se font au scrutin secret.

Art. 19. Chaque membre effectif pourra se faire représenter aux assemblées générales par un autre membre effectif disposant d'une procuration écrite; aucun membre ne pouvant détenir plus d'une procuration.

Art. 20. En cas de dissolution, volontaire ou forcée, de l'association, le ou les liquidateurs mettront l'actif social net, après acquittement du passif, à la disposition de l'office social de la commune de

Art. 21. Pour tous les cas non prévus aux présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent expressément aux dispositions de la loi du 26 avril 1928.

Fait et passé à Esch/Alzette le 26.05.2010. Aldino PEREIRA MONTEIRO / Tomas PEREIRA MONTEIRO / Otilio MOREIRA DA COSTA.

Référence de publication: 2010077720/74.

(100088485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Société de Projets Internationaux Engineering, Communication and Environment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 10.06.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Signature

Référence de publication: 2010070842/14.

(100082889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Sigma Tau America S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.949.

Le Contrat de Domiciliation, conclu en date du 6 novembre 2000, entre la Société Anonyme SIGMA TAU AMERICA S.A., précédemment avec Siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été résilié avec effet au 16 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010070835/14.

(100083089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Softinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFTINVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010070848/12.

(100082971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Summit Partners FMT S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010070854/11.

(100082948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Uniscan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 45.255.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 3 juin 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

UNISCAN S.A., avec siège social à 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Besch, juge, et liquidateur Maître Thierry Kauffman, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 juin 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Maître Thierry Kauffman

Le liquidateur

Référence de publication: 2010070916/21.

(100083008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Suxeskey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 43.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Raymonde Gokke.

Référence de publication: 2010070857/10.

(100083028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 8.835.

In the year two thousand and ten on the nineteenth day of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of the company Oriflame Cosmetics S.A., with registered office at L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter (the "Company").

The Company has been incorporated by a deed of Maître Georges Altwies, notary residing in Dudelange, on 22 January 1970, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, no 61 dated 16 May 1970, the articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit dated 19 October 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, no 2335 dated 1 December 2009.

The Meeting is opened at 11.45 a.m. by Mr. Pontus Andreasson, Legal Director Corporate and Latin America, residing in Lausanne (Switzerland).

The Meeting appoints Mrs. Mevlüde – Aysun Tokbag, lawyer, residing in Perl (Germany), as secretary of the meeting.

The Meeting appoints as scrutineer Mrs. Beatrice Lefort, employee, residing in Mont Saint-Martin (France).

The chairman, the secretary and the scrutineer constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list which, having been signed in variety by the present shareholders, the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board of the meeting will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. The Meeting has been validly convened by a notice mentioning the agenda published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C) no 886 on 29 April 2010 and no 958 on 7 May 2010 and a local newspaper (Luxemburger Wort) on 29 April 2010 and on 7 May 2010.

In addition, the Chairman has indicated that all the registered shareholders of the Company have been sent notices of the meeting by post on 30 April 2010.

II. The share capital of the Company is EUR 71,018,322.50, represented by 56,814,658 shares of no nominal value. The 50% presence quorum is therefore 28,407,329 shares.

According to the attendance list, shareholders representing 54,976,785 shares authorised to vote are present or validly represented at the Meeting. Shareholders holding more than 50% of the issued shares authorised to vote are therefore taking part of the meeting.

The Meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

As the number of shares present or represented at the Meeting and authorized to vote is 54,976,785, the two-third majority is therefore 36,651,190 shares.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Approval of the Board of Directors proposal that the threshold for the 2010 Investment Share offers under the 2008 Share Incentive Plan is increased from EUR 3,500,000 to EUR 4,000,000. The reason for the increase of the investment limit is the significant increase in the share price during 2009. The existing additional requirement, that the potential dilution that can occur as a result of the 2008 Share Incentive Plan shall amount to less than 3 per cent of the share capital of the Company over the lifetime of the Plan, remains.

2. Alignment of the requirements for the attendance and voting right at general meetings for holders of bearer shares, shares and SDR holders and subsequent amendment of article 28 paragraph 1 and 2 of the articles of association of the Company which shall henceforth have the following wording:

“The board of directors may decide, and further specify in the notice convening the General Meeting, that in order to be able to attend and vote at the General Meeting, whether in person or by proxy, the owner of shares must proof the shares held by him ten clear days prior to the date set for the meeting.”

3. Modification of the delegation powers of the board of directors and subsequent amendment of article 19 paragraph 1 sentence 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth have the following wording:

“The board of directors may delegate, for such period and subject to such conditions as it thinks fit, however in conformity with its own rules of procedures (and where applicable in conformity with any instructions issued upon such rules of procedures), any of its powers to one or more directors, officers or such other person or persons (whether or not shareholders of the Company) and may by the resolution making such delegation appoint them as Committees or otherwise as it may see fit or, by power of attorney, to any company, firm or person nominated by the board of directors.”

4. Modification of the delegation powers of the board of directors and subsequent amendment of article 20 sentence 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth have the following wording:

“The Company shall be bound in any matter by signature of the Chairman or two directors or, where the powers of the board have been delegated in any matter in accordance with the provisions of Article 19, the Company shall be bound in such manner as the board of directors delegating such power shall determine.”

5. Modification of the signing procedure for the minutes of the board of directors by the Chairman upon legal amendments and subsequent amendment of article 16 paragraph 1 sentence 2 of the articles of association of the Company which shall have henceforth the following wording:

“Any such minutes shall be conclusive evidence of any such proceedings if they are signed by the Chairman of the board of directors or by any two directors of the Company or in the case of Committees, by any two members of the Committee.”

6. After reading of the report of the Board of Directors relating to the reasons for exclusions of the shareholders' pre-emptive rights, renewal of the authorization granted to the board of directors of the Company to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital in relation to the 2005 share incentive plan as foreseen by article 5 paragraph 2 sentence 2 of the articles of association of the Company for a new period of 1 year starting from the date of the present general meeting with the possibility of renewal by decision of a general meeting of shareholders, leading to subsequent amendment of article 5 paragraph 2 sentence 2 of the articles of association of the Company which shall henceforth have the following wording:

“The board of directors of the Company shall have power to issue shares and increase the share capital of the Company within the limits of its authorised capital for a period ending one year after 19 May 2010 to persons exercising their rights under the 2005 share incentive plan and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders by the issue of up to 2,250,000 shares under such plan and, for a period ending five years after 19 May 2008 to persons exercising their rights under the 2008 share incentive plan and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders by the issue of up to 2,100,000 shares under such plan.”

7. Miscellaneous.

IV. The Meeting of the shareholders having approved the statements of the Chairman considers itself as duly constituted and convened.

V. Thereafter, the Meeting of the shareholders deliberates on all the agenda items and passes the following resolutions:

First resolution

The Meeting approves the Board of Directors proposal that the threshold for the 2010 Investment Share offers under the 2008 Share Incentive Plan is increased from EUR 3,500,000 to EUR 4,000,000. The reason for the increase of the investment limit is the significant increase in the share price during 2009. The existing additional requirement, that the potential dilution that can occur as a result of the 2008 Share Incentive Plan shall amount to less than 3 per cent of the share capital of the Company over the lifetime of the Plan, remains.

In favour: 91.77 %

Against: 8.07 %

Abstention: 0.16 %

As a consequence, the Meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 91.77 % of the shareholders present or represented and authorised to vote.

Second resolution

The Meeting resolves to align the requirements for the attendance and voting right at general meetings for holders of bearer shares, shares and SDR holders and subsequent amendment of article 28 paragraph 1 and 2 of the articles of association of the Company which shall henceforth have the following wording:

“The board of directors may decide, and further specify in the notice convening the General Meeting, that in order to be able to attend and vote at the General Meeting, whether in person or by proxy, the owner of shares must proof the shares held by him ten clear days prior to the date set for the meeting.”

In favour: 100 %

Against: 0 %

Abstention: 0 %

As a consequence, the Meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 100 % of the shareholders present or represented and authorised to vote.

Third resolution

The Meeting resolves to modify the delegation powers of the board of directors and subsequent amendment of article 19 paragraph 1 sentence 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth have the following wording:

“The board of directors may delegate, for such period and subject to such conditions as it thinks fit, however in conformity with its own rules of procedures (and where applicable in conformity with any instructions issued upon such rules of procedures), any of its powers to one or more directors, officers or such other person or persons (whether or not shareholders of the Company) and may by the resolution making such delegation appoint them as Committees or otherwise as it may see fit or, by power of attorney, to any company, firm or person nominated by the board of directors.”

In favour: 100 %

Against: 0 %

Abstention: 0 %

As a consequence, the Meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 100 % of the shareholders present or represented and authorised to vote.

Fourth resolution

The Meeting resolves to modify the delegation powers of the board of directors and subsequent amendment of article 20 sentence 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth have the following wording:

“The Company shall be bound in any matter by signature of the Chairman or two directors or, where the powers of the board have been delegated in any matter in accordance with the provisions of Article 19, the Company shall be bound in such manner as the board of directors delegating such power shall determine.”

In favour: 100 %

Against: 0 %

Abstention: 0 %

As a consequence, the Meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 100 % of the shareholders present or represented and authorised to vote.

Fifth resolution

The Meeting resolves to modify the signing procedure for the minutes of the board of directors by the Chairman upon legal amendments and subsequent amendment of article 16 paragraph 1 sentence 2 of the articles of association of the Company which shall have henceforth the following wording:

“Any such minutes shall be conclusive evidence of any such proceedings if they are signed by the Chairman of the board of directors or by any two directors of the Company or in the case of Committees, by any two members of the Committee.”

In favour: 100 %

Against: 0 %

Abstention: 0 %

As a consequence, the Meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 100 % of the shareholders present or represented and authorised to vote.

Sixth resolution

After reading of the report of the Board of Directors (which will be annexed) relating to exclusion of the pre-emption right, the Meeting resolves to renew the authorization granted to the board of directors of the Company to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital in relation to the 2005 share incentive plan as foreseen by article 5 paragraph 2 sentence 2 of the articles of association of the Company for a new period of 1 year starting from the date of the present general meeting with the possibility of renewal by decision of a general meeting of shareholders, leading to subsequent amendment of article 5 paragraph 2 sentence 2 of the articles of association of the Company which shall henceforth have the following wording:

“The board of directors of the Company shall have power to issue shares and increase the share capital of the Company within the limits of its authorised capital for a period ending one year after 19 May 2010 to persons exercising their rights under the 2005 share incentive plan and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders by the issue of up to 2,250,000 shares under such plan and, for a period ending five years after 19 May 2008 to persons exercising their rights under the 2008 share incentive plan and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders by the issue of up to 2,100,000 shares under such plan.”

In favour: 91.77 %

Against: 8.23 %

Abstention: 0 %

As a consequence, the Meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 91.77 % of the shareholders present or represented and authorised to vote.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present meeting, are evaluated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close at 12.15 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document has been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the board of the Meeting signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, Notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réuni une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société Oriflame Cosmetics S.A., avec siège social à L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par-devant Maître Georges Altwies, notaire de résidence à Dudelange, en date du 22 janvier 1970, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, no 61 du 16 mai 1970, les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois par acte reçu par-devant Maître Gérard Lecuit, en date du 19 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no 2335 du 1^{er} décembre 2009.

L'Assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence Monsieur Pontus Andreasson, directeur des affaires juridiques, Amérique latine, demeurant à Lausanne (Suisse);

L'Assemblée désigne Madame Mevlüde-Aysun Tokbag, avocate, demeurant à Perl (Allemagne), en tant que secrétaire de l'assemblée.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Beatrice Lefort, employée, demeurant à Mont-Saint-Martin (France).

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée.

Le bureau de l'Assemblée ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne variatur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au procès-verbal, ensemble avec les procurations.

Le Président déclare et demande au Notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Assemblée des actionnaires a été dûment convoquée par un avis de convocation mentionnant l'ordre du jour, publiée au Journal Officiel du Luxembourg (Mémorial C) no 886 du 29 avril 2010 et no 958 du 7 mai 2010 et dans un journal local (Luxemburger Wort) le 29 avril 2010 et le 7 mai 2010.

En outre, le Président a indiqué que tous les actionnaires nominatifs de la société ont été dûment convoqués à la présente assemblée par voie postale le 30 avril 2010.

II. Le capital social de la Société est de EUR 71.018.322,50.- représenté par 56.814.658 actions sans indication de valeur nominale. Le quorum de présence de 50% est donc de 28.407.329 actions.

Conformément à la liste de présence, des actionnaires représentant 54.976.785 actions autorisées à voter sont présents ou dûment représentés à l'Assemblée. Des actionnaires détenant plus de 50% des actions émises ayant droit de vote prennent donc part à l'Assemblée.

L'Assemblée peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Comme le nombre d'actions présentes ou représentées à l'Assemblée et autorisées à voter est de 54.976.785, la majorité des deux-tiers est fixée à 36.651.190 actions.

III. L'Assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Approbation de la proposition du Conseil d'Administration à ce que le seuil pour 2010 des offres d'Actions d'Investissement dans le cadre du plan incitatif d'actions 2008 soit augmenté de EUR 3.500.000 à EUR 4.000.000. La raison de l'augmentation de la limite d'investissement est l'augmentation significative du prix de l'action en 2009. L'exigence supplémentaire selon laquelle, la dilution potentielle qui peut survenir à la suite du plan incitatif d'actions 2008 est fixée à moins de 3 pour cent du capital social de la Société pendant la durée du plan, demeure.

2. Alignement des exigences relatives à l'assistance et au droit de vote lors des assemblées générales des détenteurs d'actions au porteur, d'actions et détenteurs SDR et modification subséquente de l'article 28 paragraphes 1 et 2 des statuts de la Société qui aura désormais la rédaction suivante:

«Le Conseil d'Administration peut décider, et préciser dans l'avis de convocation, que pour être en mesure d'assister et de voter à une assemblée générale, soit en personne, soit par mandataire, le détenteur d'actions doit apporter la preuve des actions détenues par lui dix jours francs avant la date fixée pour la réunion».

3. Modification de la délégation de pouvoirs du conseil d'administration et modification subséquente de l'article 19, paragraphe 1, alinéa 1 des statuts de la Société qui aura désormais la rédaction suivante:

«Le Conseil d'Administration peut déléguer, pour telle période et à telles conditions qu'il juge utiles, cependant en conformité avec ses propres règles de procédure (et le cas échéant en conformité avec les instructions émises lors de ces règles de procédure), tous ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou à telles autres personnes (actionnaires ou non de la Société) et peut, par la résolution portant pareille délégation, les nommer en Comité ou autrement, ou en vertu d'une procuration, dans toute société, entreprise, ou au service de toute personne nommée par le Conseil d'administration».

4. Modification de la délégation de pouvoirs du conseil d'administration et modification subséquente de l'article 20 alinéa 1 des statuts de la Société qui aura désormais la rédaction suivante:

«La Société est engagée en toute circonstance par la signature du Président ou de deux administrateurs ou, au cas où les pouvoirs du Conseil d'Administration ayant été délégués conformément aux dispositions de l'article 19, la Société est engagée de la manière que la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration aura déterminé.»

5. Modification de la procédure de signature des procès-verbaux du conseil d'administration par le Président sur les amendements juridiques et modification subséquente de l'article 16 paragraphe 1 alinéa 2 des statuts de la Société qui aura désormais la rédaction suivante:

«Ces procès-verbaux feront preuve de la conduite des réunions lorsqu'ils sont signés par le Président du conseil d'administration ou par deux administrateurs de la Société, ou, pour les Comités, par deux membres du Comité.»

6. Après la lecture du rapport du conseil d'administration au sujet des motifs d'exclusion du droit préférentiel de souscription des actionnaires, le renouvellement de l'autorisation accordée au conseil d'administration de la Société d'augmenter le capital social de la Société endéans les limites du capital autorisé conformément au plan incitatif d'actions 2005, comme prévu par l'article 5, paragraphe 2, alinéa 2 des statuts de la Société pour une nouvelle période de un an à compter de la présente assemblée générale, avec possibilité de renouvellement par décision d'une assemblée générale des actionnaires, conduit à une modification de l'article 5 paragraphe 2, alinéa 2 des statuts de la Société qui aura désormais la rédaction suivante:

«Le conseil d'administration de la Société est autorisé à émettre des actions et augmenter le capital social de la Société endéans les limites du capital autorisé pour une période prenant fin un an après le 19 mai 2010 en faveur de personnes exerçant leurs droits conformément au plan incitatif d'actions 2005 et d'exclure le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants par l'émission d'un maximum de deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) actions dans le cadre de ce plan et, pour une période prenant fin cinq ans après le 19 mai 2008, en faveur de personnes exerçant leurs droits conformément au plan incitatif d'actions 2008 et d'exclure le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants par l'émission d'un maximum de deux millions cent mille (2.100.000) actions dans le cadre de ce plan.»

7. Divers.

IV. L'Assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président, se considère dûment constituée et convoquée.

V. L'Assemblée des actionnaires délibère alors sur les points à l'ordre du jour et adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve la proposition du Conseil d'Administration à ce que le seuil pour 2010 des offres d'Actions d'Investissement dans le cadre du plan incitatif d'actions 2008 soit augmenté de EUR 3.500.000 à EUR 4.000.000. La raison de l'augmentation de la limite d'investissement est l'augmentation significative du prix de l'action en 2009. L'exigence supplémentaire selon laquelle, la dilution potentielle qui peut survenir à la suite du plan incitatif d'actions 2008 est fixée à moins de 3 pour cent du capital social de la Société pendant la durée du plan, demeure.

Pour: 91,77 %

Contre: 8,07 %

Abstentions: 0,16 %

En conséquence, l'assemblée générale ratifie et approuve cette résolution à une majorité de 91,77 % des actionnaires présents ou représentés et autorisés à voter.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'aligner les exigences relatives à l'assistance et au droit de vote lors des assemblées générales des détenteurs d'actions au porteur, d'actions et détenteurs SDR et la modification subséquente de l'article 28 paragraphes 1 et 2 des statuts de la Société qui aura désormais la rédaction suivante:

«Le Conseil d'Administration peut décider, et préciser dans l'avis de convocation, que pour être en mesure d'assister et de voter à une assemblée générale, soit en personne, soit par mandataire, le détenteur d'actions doit apporter la preuve des actions détenues par lui dix jours francs avant la date fixée pour la réunion».

Pour: 100 %

Contre: 0 %

Abstentions: 0 %

En conséquence, l'assemblée générale ratifie et approuve cette résolution à une majorité de 100 % des actionnaires présents ou représentés et autorisés à voter.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier la délégation de pouvoirs du conseil d'administration et la modification subséquente de l'article 19, paragraphe 1, alinéa 1 des statuts de la Société qui aura désormais la rédaction suivante:

«Le Conseil d'Administration peut déléguer, pour telle période et à telles conditions qu'il juge utiles, cependant en conformité avec ses propres règles de procédure (et le cas échéant en conformité avec les instructions émises lors de ces règles de procédure), tous ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou à telles autres personnes (actionnaires ou non de la Société) et peut, par la résolution portant pareille délégation, les nommer en Comité ou autrement, ou en vertu d'une procuration, dans toute société, entreprise, ou au service de toute personne nommée par le Conseil d'administration».

Pour: 100 %

Contre: 0 %

Abstentions: 0 %

En conséquence, l'assemblée générale ratifie et approuve cette résolution à une majorité de 100 % des actionnaires présents ou représentés et autorisés à voter.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier la délégation de pouvoirs du conseil d'administration et la modification subséquente de l'article 20 alinéa 1 des statuts de la Société qui aura désormais la rédaction suivante:

«La Société est engagée en toute circonstance par la signature du Président ou de deux administrateurs ou, au cas où les pouvoirs du Conseil d'Administration ayant été délégués conformément aux dispositions de l'article 19, la Société est engagée de la manière que la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration aura déterminé.»

Pour: 100 %

Contre: 0 %

Abstentions: 0 %

En conséquence, l'assemblée générale ratifie et approuve cette résolution à une majorité de 100 % des actionnaires présents ou représentés et autorisés à voter.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier la procédure de signature des procès-verbaux du conseil d'administration par le Président sur les amendements juridiques et la modification subséquente de l'article 16 paragraphe 1 alinéa 2 des statuts de la Société qui auront désormais la rédaction suivante:

«Ces procès-verbaux feront preuve de la conduite des réunions lorsqu'ils sont signés par le Président du conseil d'administration ou par deux administrateurs de la Société, ou, pour les Comités, par deux membres du Comité.»

Pour: 100 %

Contre: 0 %

Abstentions: 0 %

En conséquence, l'assemblée générale ratifie et approuve cette résolution à une majorité de 100 % des actionnaires présents ou représentés et autorisés à voter.

Sixième résolution

Après la lecture du rapport du conseil d'administration au sujet des motifs d'exclusion du droit préférentiel de souscription des actionnaires (lequel rapport restera annexé), l'Assemblée décide de renouveler l'autorisation accordée au conseil d'administration de la Société d'augmenter le capital social de la Société endéans les limites du capital autorisé conformément au plan incitatif d'actions 2005, comme prévu par l'article 5, paragraphe 2, alinéa 2 des statuts de la Société pour une nouvelle période de un an à compter de la présente assemblée générale, avec possibilité de renouvellement par décision d'une assemblée générale des actionnaires, ce qui conduit à une modification de l'article 5 paragraphe 2, alinéa 2 des statuts de la Société qui aura désormais la rédaction suivante:

«Le conseil d'administration de la Société est autorisé à émettre des actions et augmenter le capital social de la Société endéans les limites du capital autorisé pour une période prenant fin un an après le 19 mai 2010 en faveur de personnes exerçant leurs droits conformément au plan incitatif d'actions 2005 et d'exclure le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants par l'émission d'un maximum de deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) actions dans le cadre de ce plan et, pour une période prenant fin cinq ans après le 19 mai 2008, en faveur de personnes exerçant leurs droits conformément au plan incitatif d'actions 2008 et d'exclure le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants par l'émission d'un maximum de deux millions cent mille (2.100.000) actions dans le cadre de ce plan.»

Pour: 91,77 %

Contre: 8,23 %

Abstentions: 0 %

En conséquence, l'assemblée générale ratifie et approuve cette résolution à une majorité de 91,77 % des actionnaires présents ou représentés et autorisés à voter.

Coût

Les dépenses, coûts, rémunérations et autres charges de quelque sorte que ce soit suite à la présente assemblée générale à payer par la Société sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 12.15 heures.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau de l'Assemblée ont signé avec nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. ANDREASSON, M. – A. TOKBAG, B. LEFORT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mai 2010. Relation: LAC/2010/23040. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010072256/349.

(100085124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Triofalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 10, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 27.437.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

Signature

Référence de publication: 2010070899/12.

(100082908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Ternium S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.668.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juin 2010.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2010070893/12.

(100082901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

BIBusiness S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3750 Rumelange, 11, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 153.771.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "G.B.I. Finance S.A.", établie et ayant son siège social à L-3750 Rumelange, 11, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 83.817,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur François Mario Angelo IZZI, gérant de sociétés, né à Thionville (France), le 29 janvier 1962, demeurant à F-54490 Xivry-Circourt, 18, rue Jules Ferry, agissant en sa qualité d'administrateur de catégorie A, et

- Monsieur Sylvain Henri Jean BELLIGAT, commercial, né à Chamalières (France), le 20 août 1966, demeurant à F-57570 Puttelange-les-Thionville, 22, rue Pasteur, agissant en sa qualité d'administrateur de catégorie B.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "BIBusiness S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet la vente de franchises ou de sous-franchises à des personnes physiques ou morales, pour l'exercice de tout type d'activités.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Rumelange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique la société "G.B.I. Finance S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-3750 Rumelange, 11, rue Michel Rodange.
2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur François Mario Angelo IZZI, gérant de sociétés, né à Thionville (France), le 29 janvier 1962, demeurant à F-54490 Xivry-Circourt, 18, rue Jules Ferry, gérant technique, et
 - Monsieur Sylvain Henri Jean BELLIGAT, commercial, né à Chamalières (France), le 20 août 1966, demeurant à F-57570 Puttelange-les-Thionville, 22, rue Pasteur, gérant administratif.
3. La Société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à représentant de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. IZZI, S. H. J. BELLIGAT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2010. LAC/2010/27056. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010076818/121.

(100089021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Summit Partners FMT S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010070855/11.

(100082950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Viking Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 28.179.

Le Bilan au 31.12.2009 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010070917/11.

(100082873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Lux GSCP 6 / GSOP Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.759.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second day of June.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Senningerberg.

There appeared:

1. GS Capital Partners VI Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4298631, having its registered office at Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, acting through its general partner GSCP VI Advisors, L.L.C., here represented by Valérie-Anne BASTIAN, employee, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number MC-19252, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP VI Offshore Advisors, L.L.C., here represented by Valérie-Anne BASTIAN, employee, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3. GS Capital Partners VI Parallel, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4210108 having its registered office at Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, acting through its general partner GS Advisors VI, L.L.C. here represented by Valérie-Anne BASTIAN, employee, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

4. GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft partnership formed and existing under the laws of the Federal Republic of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt am Main under registration number HRA no 43550, having its registered office at Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60308 Frankfurt am Main, Germany, acting through its managing limited partner GS Advisors VI, L.L.C., here represented by Valérie-Anne BASTIAN, employee, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

5. GS Opportunity Partners, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4645593, having its registered office at Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, acting through its general partner GS Opportunity Advisors, L.L.C., here represented by Valérie-Anne BASTIAN, employee, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

6. GS Opportunity Partners Offshore, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the registrar of exempted partnership of Cayman Islands under registration number 31665, having its registered address at c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, acting through its general partner GS Opportunity Advisors Ltd., here represented by Valérie-Anne BASTIAN, employee, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

7. GS Opportunity Partners Offshore - B, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the registrar of exempted partnership of Cayman Islands under registration number 37586, having its registered address at c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, acting through its general partner GS Opportunity Advisors Ltd. here represented by Valérie-Anne BASTIAN, employee, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

8. GS Opportunity Partners Offshore - C, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the registrar of exempted partnership of Cayman Islands under registration number 38985, having its registered address at c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, acting through its general partner GS Opportunity Advisors Ltd., here represented by Valérie-Anne BASTIAN, employee, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they declare to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "Lux GSCP 6 / GSOP Debt S.à r.l."

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million euros (EUR 100,000,000.-) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of eurocent (EUR 0.01) each.

Unless otherwise provided by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, the Board of Managers is authorized and appointed:

to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorized capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or subject to the respect of the provisions of articles 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments, or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

– to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the price, terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

Subject to the respect of the provisions of articles 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, the Board of Managers is authorized to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Euros (10,000.- EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand Euros (10,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2010.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

GS Capital Partners VI Fund, L.P.	291,744 shares
GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P.	242,663 shares
GS Capital Partners VI Parallel, L.P.	80,225 shares
GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG	10,369 shares
GS Opportunity Partners, L.P.	27,941 shares
GS Opportunity Partners Offshore, L.P.	216,295 shares
GS Opportunity Partners Offshore - B, L.P.	351,472 shares
GS Opportunity Partners Offshore - C, L.P.	29,291 shares
TOTAL	<u>1,250,000 shares</u>

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,000 (one thousand euros).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the abovenamed shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at five (5).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Christophe CAHUZAC, Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on 26 October 1972, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Michael FURTH, Managing Director, born in Ireland on 29 April 1968, professionally residing at 133, Peterborough Court, Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom;

3. Maxime NINO, Company Manager, born in Arlon, Belgium on 13 December, 1983, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

4. Gérard MEIJSEN, Company Manager, born in Monnickendam, The Netherlands on 29 August, 1966, professionally residing at Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

5. Véronique MENARD, Company Manager, born in Le Loroux-Bottereau, France, on 2 October 1973, professionally residing at 133, Peterborough Court, Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom.

3) The company shall have its registered office at 2, rue du Fossé, L1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, which is known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille dix, le deux juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Senningerberg.

Ont comparu

1. GS Capital Partners VI Fund, L.P., un limited partnership formé et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, enregistré auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4298631, ayant son siège social au Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de son general partner GSCP VI Advisors, L.L.C. ici représenté par Valérie-Anne BASTIAN, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui ayant été conférée sous seing privé;

2. GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., un limited partnership formé et existant sous les lois des îles Cayman, enregistré auprès du registrar of exempted partnership of Cayman Islands sous le numéro MC-19252, ayant son siège social au c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son general partner GSCP VI Offshore Advisors, L.L.C. ici représenté par Valérie-Anne BASTIAN, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui ayant été conférée sous seing privé;

3. GS Capital Partners VI Parallel, L.P., un limited partnership formé et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, enregistré auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4210108, ayant son siège social au Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de son general partner GS Advisors VI, L.L.C. ici représenté par Valérie-Anne BASTIAN, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui ayant été conférée sous seing privé;

4. GS Capital Partners VI GmbH & Co KG. a Kommanditgesellschaft formé et existant sous les lois de l'Allemagne, enregistré auprès du Handelsregister Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro HRA 43550 ayant son siège social au Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60308 Frankfurt am Main, Allemagne. agissant par l'intermédiaire de son general partner, GS Advisors VI, L.L.C. ici représenté par Valérie-Anne BASTIAN, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui ayant été conférée sous seing privé;

5. GS Opportunity Partners, L.P., un limited partnership formé et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, enregistré auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4645593, ayant son siège social au Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de son general partner GS Opportunity Advisors, L.L.C. ici représenté par Valérie-Anne BASTIAN, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui ayant été conférée sous seing privé;

6. GS Opportunity Partners Offshore, L.P., un limited partnership formé et existant sous les lois des îles Cayman, enregistré auprès du registrar of exempted partnership of Cayman Islands sous le numéro MC-31665, ayant son siège social au c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son general partner GS Opportunity Advisors, Ltd, ici représenté par Valérie-Anne BAS-

TIAN, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui ayant été conférée sous seing privé;

7. GS Opportunity Partners Offshore - B, L.P., un limited partnership formé et existant sous les lois des îles Cayman, enregistré auprès du registrar of exempted partnership of Cayman Islands sous le numéro MC-37586, ayant son siège social au c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son general partner GS Opportunity Advisors, Ltd, ici représenté par Valérie-Anne BAS-TIAN, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui ayant été conférée sous seing privé;

8. GS Opportunity Partners Offshore - C, L.P. un limited partnership formé et existant sous les lois des îles Cayman, enregistré auprès du registrar of exempted partnership of Cayman Islands sous le numéro MC-37586, ayant son siège social au c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son general partner GS Opportunity Advisors, Ltd, ici représenté par Valérie-Anne BAS-TIAN, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui ayant été conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la personne représentant les comparants susnommés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «Lux GSCP 6 / GSOP Debt S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de Euro (0,01 EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de dix millions Euros (10.000.000,- EUR) représenté par un milliard (1.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de Euro (0,01 EUR) chacune.

Sauf dispositions contraires de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

– augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances associés, ou, sous réserve du respect de l'article 189 de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles

ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

– fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Sous réserve du respect de l'article 189 de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la Gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Euros (10.000.- EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Euros (10.000.- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à

entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

GS Capital Partners VI Fund, L.P.	291.744 parts sociales
GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P.	242.663 part sociales
GS Capital Partners VI Parallel, L.P.	80.225 parts sociales
GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG	10.369 parts sociales
GS Opportunity Partners, L.P.	27.941 parts sociales
GS Opportunity Partners Offshore, L.P.	216.295 parts sociales
GS Opportunity Partners Offshore - B, L.P.	351.472 parts sociales
GS Opportunity Partners Offshore - C, L.P.	<u>29.291 parts sociales</u>
TOTAL	1.250.000 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Christophe CAHUZAC, Managing Director, né à Saint-Mard, Belgique, le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Michael FURTH, Managing Director, né en Irlande, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement au 133, Peterborough Court, Fleet Street, EC4A 2BB Londres, Royaume-Uni;

3. Maxime NINO, Company Manager, né à Arlon, Belgique le 13 décembre 1983, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

4. Gérard MEIJSEN, Company Manager, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

5. Véronique MENARD, Company Manager, né à Le Loroux-Bottereau, France, le 2 octobre 1973, demeurant professionnellement au 133, Peterborough Court, Fleet Street, EC4A 2BB Londres, Royaume-Uni.

3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Valérie Bastian, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 juin 2010. LAC/2010/26081. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010077011/485.

(100088695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

KLC Holdings VII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.629.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 25 mai 2010

Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, employé privé, né le 10 novembre 1962 à Differdange, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Extract of the resolution taken at the Meeting of the Board of Directors held on May 25th, 2010

Mr. Jean-Robert BARTOLINI, private employee, born on November 10th, 1962 in Differdange, G.-D. of Luxembourg, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be appointed as Chairman of the Board of Directors for the whole period of his mandate as Director, until the Annual General Meeting of 2015.

For true copy

KLC HOLDINGS VII S.A.

I. DONADIO / L. BARCAGLIONI

Director / Director

Référence de publication: 2010071737/22.

(100082918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Gevolux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 123.693.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 mai 2010.

Pour la société

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2010072848/13.

(100082985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Swiss Life Insurance Solutions S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 12.450.000,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.623.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of June.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Swiss Life Insurance Solutions S.A., a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Me Paul Decker, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 27 November 2008, published in the Memorial C dated 13 January 2009, Recueil des Sociétés et Associations, number 69, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 143.623 (the "Company"), lastly amended by an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company held before Me Carlo Wersandt, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 18 December 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 388 dated 23 February 2010.

The sole shareholder of the Company, being Swiss Life Solutions S.A., a Luxembourg “société anonyme”, having its registered office at 23, route d’Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg (the “Contributor”), holding the entire share capital of the Company, is duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of proxy given under private seal. A copy of this proxy, initialled by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

The agenda of the meeting is the following:

“Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of EUR 3,450,000 (three million four hundred fifty thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 9,000,000 (nine million Euros) to EUR 12,450,000 (twelve million four hundred fifty thousand Euros) by the issuance of 3,450 (three thousand four hundred fifty) new shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euros) each, subject to the payment of a share premium of EUR 101.4493 (one hundred one Euros point four thousand four hundred ninety-three) per share, out of which EUR 101.4493 (one hundred one Euros four thousand four hundred ninety-three) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be paid-up by a contribution in cash;
3. Subscription and payment by the contributor of all the new shares by way of a contribution in cash;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Approval of the transfer of registered office of the Company from 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to 23, route d’Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg;
6. Amendment of articles 2 paragraph 1 and 5 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions;
7. Approval of the amendment of articles 13 and 18 of the articles of association of the Company so as to replace the word “statutory auditor” by “independent auditor”; and
8. Miscellaneous”.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,450,000 (three million four hundred fifty thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 9,000,000 (nine million Euros) to EUR 12,450,000 (twelve million four hundred fifty thousand Euros) by the issuance of 3,450 (three thousand four hundred fifty) new shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euros) each (the “New Shares”), subject to the payment of a share premium of EUR 101.4493 (one hundred one Euros point four thousand four hundred ninety-three) per share, the whole amounting globally to EUR 350,000 (three hundred fifty thousand Euros) (the “Share Premium”). In addition to the Share Premium which shall be paid immediately upon subscription, an amount of EUR 710.1449 (seven hundred ten Euro point one thousand four hundred forty-nine) per share has been paid by cash to the Company at the subscription of the New Shares (the “Contribution”). The remaining EUR 289.8551 (two hundred eighty-nine Euros point eight thousand five hundred fifty-one) per share shall be paid by the shareholders at any time in full or in part upon decision of the board of directors of the Company within 30 days following the receipt of a written notice by the shareholders. An amount of EUR 350,000 (three hundred fifty thousand Euros) shall be allocated to the legal reserve of the Company out of the Share Premium.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares and the Share Premium through the Contribution.

Contributor’s intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares in the Company and to fully pay the Share Premium amounting to EUR 350,000 (three hundred fifty thousand Euros) and pay partially the nominal value of the shares for an amount of EUR 710.1449 (seven hundred ten Euros point one thousand four hundred forty-nine) per share, such

that a total amount of EUR 2,800,000 (two million eight hundred thousand Euros) has been paid at the time of the subscription of the New Shares.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Swiss Life Solutions S.A., holder of 12,450 (twelve thousand four hundred fifty) shares of the Company.

Fifth resolution:

It is resolved to approve the transfer of the registered office of the Company from 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as of the date hereof.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend articles 2 paragraph 1 and 5 of the articles of association of the Company to be read as follows:

“ **Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the city of Strassen.”

No other amendment to be made to article 2.

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The Company's capital is set at 12,450,000 (twelve million four hundred fifty thousand Euros), represented by 12,450 (twelve thousand four hundred fifty) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euros) each.”

Seventh resolution:

It is resolved to amend articles 13 and articles 18 of the articles of association of the Company in order to replace the word “statutory auditor” by “independent auditor”:

“ **Art. 13. Independent Auditor.** The Company shall have its annual accounts audited by one or more independent auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises" in accordance with the Law.”

“ **Art. 18. Financial Year.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December. Each year, with effect as of 31 December, the board of directors will draw up the annual accounts of the Company according to the Law, including in particular the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and independent auditor(s) towards the Company, if any. At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the independent auditors that shall draft a report.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand two hundred euro (€ 3,200.).

Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, having signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le neuvième jour de juin.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de Swiss Life Insurance Solutions S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié pris par Me Paul Decker, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 novembre 2008, publié au Mémorial C du 13 janvier 2009, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 69 et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.623 (la «Société»), dernièrement modifié par une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société tenue par devant Me Carlo Wersandt, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 388 du 23 février 2010.

L'actionnaire unique de la Société, Swiss Life Solutions S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Apporteur»), détenant l'intégralité du capital social de la Société est dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé. Une copie de cette procuration, paraphée par la partie comparante et le notaire restera annexée à cet acte pour être enregistré avec celui-ci, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour dont l'actionnaire unique déclare avoir été dûment préalablement informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

«Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 3.450.000 (trois millions quatre cent cinquante mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 9.000.000 EUR (neuf millions d'Euros) à 12.450.000 EUR (douze millions quatre cent cinquante mille Euros) par l'émission de 3.450 (trois mille quatre cent cinquante) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 101,4493 EUR (cent un Euros et quatre mille quatre cent quatre-vingt-treize cents) par action, duquel 101,4493 EUR (cent un Euros et quatre mille quatre cent quatre-vingt-treize cents) devront être alloués à la réserve légale, la totalité devant être payée au moyen d'un apport en numéraire;
3. Souscription et paiement par l'apporteur de toutes les nouvelles actions au moyen d'un apport en numéraire;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. Approbation du transfert du siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg;
6. Modification des articles 2 paragraphe 1 et 5 des statuts de la Société afin de refléter de telles actions;
7. Approbation de la modification des articles 13 et 18 des statuts de la Société afin de remplacer le mot «commissaire aux comptes» par «réviseur d'entreprise»;
8. Divers.»

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'actionnaire unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'actionnaire unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il a été décidé que toute la documentation produite à l'assemblée générale a été mise à la disposition de l'actionnaire unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 3.450.000 EUR (trois millions quatre cent cinquante mille Euros), afin de le porter de son montant actuel de 9.000.000 EUR (neuf millions d'Euros) à 12.450.000 EUR (douze millions quatre cent cinquante mille Euros) par l'émission de 3.450 (trois mille quatre cent cinquante) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune (les «Nouvelles Actions»), moyennant le paiement d'une prime d'émission de 101.4493 EUR (cent un Euros et quatre mille quatre cent quatre-vingt-treize cents) par action, la totalité s'élevant globalement à 350.000 EUR (trois cent cinquante mille Euros) (la «Prime d'Emission»). En plus de la Prime d'Emission qui devra être payée immédiatement à la souscription, un montant de 710.1449 EUR (sept cent dix Euros et mille quatre cent quarante-neuf cents) par action a été payé en numéraire à la Société à la souscription des Nouvelles Actions (l'«Apport»). Les 289.8551 EUR (deux cent quatre-vingt-neuf Euros et huit mille cinq cent cinquante-et-un cents) restants par action devront être payés par les actionnaires à tout moment en tout ou en partie sur décision du conseil d'administration de la Société dans les 30 jours suivants la réception d'une notice écrite par les actionnaires. Un montant de 350.000 EUR (trois cent cinquante mille Euros) devra être alloué à la réserve légale de la Société provenant de la Prime d'Emission.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Actions et de la Prime d'Emission par l'Apport.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Actions dans la Société, payer la Prime d'Emission d'un montant de 350.000 EUR (trois cent cinquante mille Euros) et payer partiellement la valeur nominale des actions pour un montant de 710.1449 EUR (sept cent dix Euros et mille quatre cent quarante-neuf cents) par action, de sorte que le montant total de 2.800.000 EUR (deux millions huit cent mille Euros) a été payé au moment de la souscription des Nouvelles Actions.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'Apport a été fournie au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport étant totalement réalisé, l'actionnariat de la Société est maintenant composé comme suit:

- Swiss Life Solutions S.A., détenteur de 12.450 (douze mille quatre cent cinquante) actions de la Société.

Cinquième résolution:

Il est décidé d'approuver le transfert du siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg L1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date qu'entête.

Sixième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier les articles 2 paragraphe 1 et 5 des statuts de la Société qui devront être lus comme suit:

« **Art. 2. Siège Social.** La Société aura son siège social dans la commune de Strassen.»

Aucune autre modification n'a été faite à l'article 2.

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à 12.450.000 EUR (douze millions quatre cent cinquante mille Euros), représenté par 12.450 (douze mille quatre cent cinquante) actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune.»

Septième résolution:

Il est décidé de modifier les articles 13 et 18 des statuts de la Société afin de remplacer le mot «commissaire aux comptes» par «auditeur indépendant»:

« **Art. 13. Réviseur d'entreprise.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises de Luxembourg qui sera/seront désigné(s) par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.»

« **Art. 18. Exercice Social.** L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le conseil d'administration établira, conformément à la Loi, les comptes annuels de la Société, comprenant notamment le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des réviseur(s) d'entreprise envers la Société. Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux réviseurs d'entreprise, qui feront un rapport.»

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés à trois mille deux cents euros (€ 3.200,-).

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juin 2010. Relation: EAC/2010/7047. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010073688/234.

(100086008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

AEI Turkey S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.575.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

AEI Turkey S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010089267/15.

(100077213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Gulbrand Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.975.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

GULBRAND HOLDING S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010089270/15.

(100077211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Belt Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.456.

Extrait des Résolutions du Gérant Uniques Prises le 19 Mai 2010

Le 19 mai 2010, le Gérant Unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la Société du 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat

Luxembourg, le 19 Mai 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant Unique

Signatures

Référence de publication: 2010089340/15.

(100077579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.
